

## ARRETE N° RG 30/2017

### Arrêté municipal portant, à titre temporaire, déviation de la circulation lors de travaux sur la route départementale 93

Le Maire de la commune de Montcresson,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,  
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de réfection de trottoirs et de la chaussée sur la route départementale n° 93 à l'intérieur de l'agglomération de Montcresson, effectués par l'entreprise VAUVELLE pour le compte de la commune de Montcresson, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie pour les poids lourds et une circulation alternée pour les véhicules légers.

Considérant que les poids lourds à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté.

#### ARRETE

**Article 1er :** Du 28 août au 10 novembre 2017 inclus, date prévisionnelle de fin des travaux sur la route départementale n°93 sur le territoire de la commune de Montcresson, la circulation sera interdite dans les deux sens sur cette voie pour les poids lourds au niveau du centre bourg de la commune.

**Article 2 :** En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens comme suit :

Sens ROGNY/MONTARGIS :

RD93/RD 56/RD 41 - direction NOGENT-SUR-VERNISSON  
RD 41/RD 2007- direction MONTARGIS

Sens MONTARGIS/ROGNY :

RD 93/RD 2007 - direction NEVERS  
RD 2007/RD 41 - direction CHATILLON-COLIGNY  
RD 41/ RD 56/RD 93 - direction ROGNY

L'accès des services de secours et des transports scolaires devront être possible pendant toute la durée du chantier.

**Article 3 :** la signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de MONTCRESSON.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté :

- Commandant du Groupement de Gendarmerie du Loiret
- Directeur Départemental du SDIS
- Entreprise VAUVELLE
- ODULYS
- SMICTOM

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Avis du Conseil Départemental : favorable  
Le Responsable de l'Agence Territoriale  
de Montreuil Yann LEMAIRE

Fait à Montcresson, le 02/08/2017  
Le Maire, Alain GERMAIN

Affiché le - 4 AOUT 2017  
Publié le - 4 AOUT 2017  
Certifié le - 4 AOUT 2017  
Le Maire, Alain GERMAIN

Zone de travaux en circulation alternée VL



Zone de déviation PL Sens Montcresson / Chatillon Coligny et Chatillon Coligny / Montcresson.

